

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par les projets de règlements de concordance #20-677, 20-678 et 20-679, ainsi que par le projet de règlement #20-680.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 décembre 2020, le Conseil a adopté les projets de règlements intitulés:

« Projet de règlement de concordance #20-677 modifiant le règlement de zonage 16-642, afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré # 184.4 modifiant le schéma d'aménagement »

« Projet de règlement de concordance #20-678 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 14-637, afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré # 184.4 modifiant le schéma d'aménagement ».

« Projet de règlement de concordance #20-679 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme 16-641, afin d'effectuer la concordance au règlement # 184.4 de la MRC de la Côte-de-Beaupré modifiant le schéma d'aménagement ».

« Premier Projet de règlement #20-680 modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à ajouter l'usage « industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiments mobiles » et à réduire la marge de recul arrière de la zone c-53 ».

Une **CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE** se tient jusqu'au 6 janvier 2021, 16h, par courriel à ldrouin@langegardien.qc.ca ou déposée au bureau de la municipalité au 6355, avenue Royale, L'Ange-Gardien. Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur questions et commentaires portant sur les projets de règlements ci-haut mentionnés. Les projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau et sur le site internet de la municipalité au www.langegardien.qc.ca (<https://langegardien.qc.ca/les-services/services-en-ligne/bibliotheque>) .

2. Les projets #20-677, 20-678, 20-679 concernent tout le territoire de la Municipalité de l'Ange-Gardien ;
3. Le projet #20-680 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, et , concerne la zone C-53 (zone située au sud du boulevard Ste-Anne soit 6006-08 et le terrain adjacent à l'est) ainsi que les zones contiguës P-54, I-55, H-50 et P-45 de la Municipalité de L'Ange-Gardien.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 8^{ième} jour de décembre deux mille vingt.

Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale